

Planification maritime : comment donner votre avis sur l'avenir de la mer d'ici 2050 ?

Un débat public s'ouvre du 20 novembre au 26 avril sur l'avenir de la mer en France. Éoliennes, écologie, partage de la mer... Les thèmes seront nombreux. Ouest-France vous explique les enjeux de ce débat ouvert à tous, et comment y participer.



Au large de La Baule, les éoliennes du parc éolien en mer de Saint-Nazaire

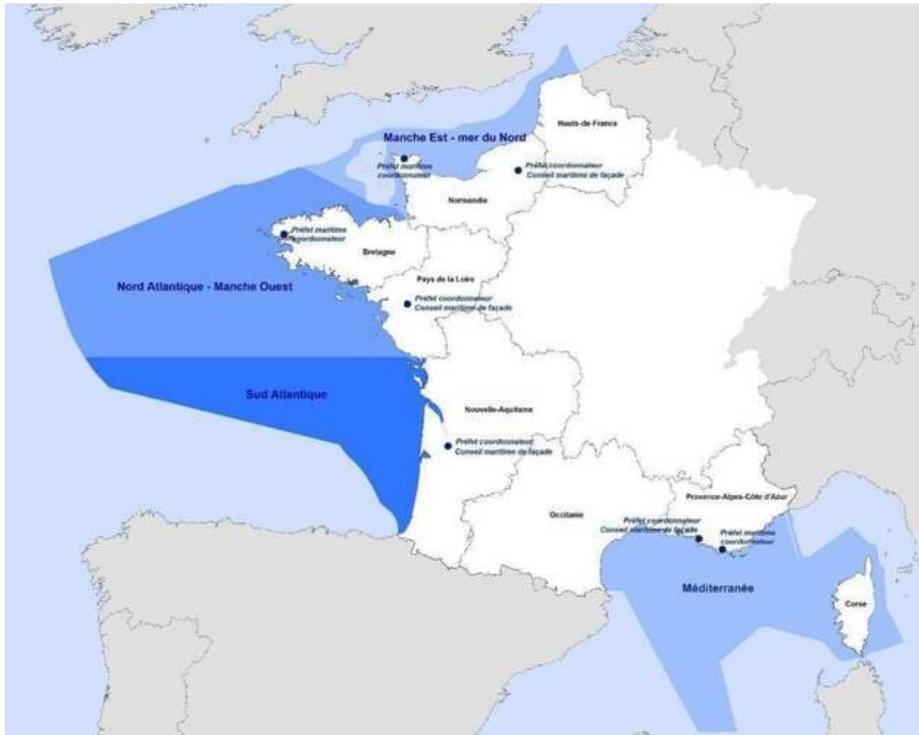
Quel avenir pour les espaces maritimes français en 2050 ? Cela semble être une question bien complexe, destinée aux professionnels du secteur. Que nenni ! Il s'agit du thème du débat public, intitulé la mer en débat et lancé ce lundi 20 novembre par la Commission nationale du débat public (CNDP). Il s'achèvera le 26 avril 2024.

Une attention toute particulière est portée sur l'éolien en mer. C'est une grande nouveauté, nous allons devoir annexer une cartographie des zones propices au développement de l'éolien, détaille Ilaria Casillo, vice-présidente de la CNDP. Qui rappelle que le gouvernement souhaite environ 50 parcs en mer d'ici 2050.

Le partage de la mer, entre les activités de transport, de pêche, d'énergie marine, de plaisance – dans le respect de l'environnement – sera au centre de ce débat.

Qui peut y participer ?

La dernière consultation publique sur le sujet, tenue en 2019, se déroulait sur chacune des grandes façades maritimes tricolores : Nord et Normandie, Ouest avec la Bretagne et les Pays de la Loire, l'Atlantique sud et enfin la Méditerranée.



Les quatre façades

maritimes françaises. | MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE...

Cette fois, toutes les façades sont traitées d'un coup. Le débat se veut national, et surtout inclusif, non réservé aux habitants des littoraux. Tout le monde peut participer, peu importent les compétences et opinions, résume Ilaria Casillo. Qui précise également que certains évènements spécifiques à ces façades, les escales de la mer, traiteront les enjeux spécifiques de chaque façade.

Comment y participer ?

Des évènements locaux permettront de favoriser les échanges, que ce soit avec les jeunes, le grand public, les professionnels... .

Un autre, d'ampleur nationale, est prévu en mars, baptisé la mer en 3D. Nous réunirons environ une centaine de personnes pour les faire travailler ensemble, dévoile Ilaria Casillo.

Enfin et surtout, est lancé un outil participatif en ligne, pour que tout le monde puisse s'informer, poser des questions et donner son avis. Sur cette plate-forme, il sera possible de poser des questions, et d'obtenir une réponse des maîtres d'ouvrage en 15 à 20 jours. Pratique pour les plus de 50 millions de Français qui n'habitent pas sur les côtes !

La CNDP prévoit de produire un atlas évolutif, qui contiendra les différentes cartographies des usages de la mer. Au fur et à mesure que les débats avancent, des collectifs pourront produire ces cartes.

À quoi servent ces débats publics ?

Le 7 septembre 2023, un projet d'arrêté [concernant la capture accidentelle de dauphins](#) est mis en ligne. Il est soumis en consultation publique et le résultat est clair : quatre avis étaient favorables... contre 17 464 explicitement opposés. Pourtant, le décret est publié tel quel. Alors, à quoi servent les avis des simples citoyens ?

Cette consultation a été faite par le ministère, pas par la CNDP ! , rétorque Ilaria Casillo. Cela pose la question essentielle de comment prendre en compte l'avis du public, ajoute-t-elle. Avant d'expliquer la suite, une fois le débat clos en avril.

Nous devons produire le compte rendu, de façon neutre, sous deux mois. Nous donnerons tous les points de vue, nous relayerons toutes les inquiétudes, en demandant point par point aux ministères de répondre. Sont concernés le ministère de la Transition écologique et le secrétariat d'État chargé de la mer. Ils auront trois mois pour répondre de façon détaillée.

Ce débat public, qui n'est pas une consultation, est une procédure encadrée par une autorité indépendante. Ce n'est pas l'autorité qui pose la question qui décide ensuite, conclut la vice-présidente de la CNDP.

Sur un débat encore plus brûlant, le nucléaire, la présidente de la CNDP, Chantal Jouanno, avait dû pourtant [se fendre d'un communiqué](#). Sans les nommer, elle accusait le gouvernement et au Sénat, de ne pas tenir compte du débat public en cours sur le sujet, en débattant d'une mesure visant à supprimer le plafond de 63,2 GW de capacité installée et l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire d'ici à 2035.

Une telle mesure, écrivait en janvier 2023 la présidente, revient en revanche à considérer comme sans intérêt pour définir la stratégie énergétique les interrogations, les remarques et les propositions faites lors du débat public en cours .

Aux politiques désormais de faire preuve d'un peu plus de patience, en respectant ce débat public maritime crucial.